



Fiche d'information concernant la 15^e Conférence ministérielle sur le Rhin

lundi, 28. octobre 2013

Les stations d'épuration en Suisse devront aussi éliminer les moindres substances traces

La Suisse souhaite équiper systématiquement ses stations d'épuration de grande et moyenne taille de nouvelles technologies sur la base de critères définis afin d'éliminer les substances traces organiques provenant de médicaments, de cosmétiques, de nettoyants ainsi que de perturbateurs endocriniens. Ces substances polluent les ressources en eau potable et ont des conséquences négatives sur la faune aquatique (p. ex. la féminisation de la truite mâle). Par cette mesure, la Suisse assume ses responsabilités de premier Etat riverain du Rhin. Elle recueille ainsi des expériences dans le domaine des micropolluants qui profiteront également aux autres Etats de la région rhénane.

Cinquante-huit millions de personnes vivent dans le bassin versant du Rhin. Environ 96 % des eaux usées qu'elles génèrent sont traitées dans des stations d'épuration, selon les informations données par la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Dans les zones très urbanisées, la proportion d'eaux usées épurées peut contribuer à plus de 20 % au débit du cours inférieur du Rhin, surtout en période d'étiage. Des quantités considérables de micropolluants provenant de résidus médicamenteux, de produits chimiques ménagers, de cosmétiques, de produits anticorrosion et de pesticides sont ainsi déversés dans les cours d'eau. En effet, les procédés d'épuration mécaniques et biologiques des STEP conventionnelles ne peuvent éliminer ou retenir qu'une faible partie de ces substances traces organiques, dont la durée de vie est souvent longue.

Stratégie de réduction des substances traces

En octobre 2007, la 14^e Conférence ministérielle sur le Rhin a chargé la CIPR d'élaborer une stratégie commune visant à réduire ces apports de micropolluants dans le Rhin et ses affluents. Parallèlement à l'évacuation des eaux urbaines, le problème de la pollution des eaux par des sources diffuses devait également être abordé. La stratégie, qui a été présentée en 2010, vise entre autres à ce que, seules ou en interaction, les substances traces dans les eaux du Rhin ne puissent pas avoir des effets négatifs sur les biocénoses de plantes, d'animaux et de microorganismes. Afin de protéger les nombreux captages qui fournissent de l'eau potable à quelque 30 millions d'habitants, la CIPR souhaite en outre limiter au maximum la concentration des substances synthétiques. En effet, certaines centrales hydroélectriques proches de rivières qui pompent l'eau potable à partir du filtrat de rive y décèlent des traces de substances actives de médicaments.

Risques pour les organismes aquatiques

Des études menées en Suisse, ainsi que dans d'autres pays, dont plusieurs pays de l'Union européenne, montrent que ces substances, qui contiennent notamment des perturbateurs endocriniens, présentent une menace pour la santé des poissons et leur reproduction, même en très faible concentration (quelques microgrammes ou nanogrammes par litre). En Suisse, un risque accru pour les organismes aquatiques existe principalement dans les petits et moyens cours d'eau du Plateau, dans lesquels la dilution des eaux usées traitées par les stations d'épuration est insuffisante. Les apports de substances traces dans les eaux des régions densément peuplées du Plateau doivent être réduits afin de mieux protéger à l'avenir les milieux naturels aquatiques et les ressources en eau potable.

Équipement prévu pour les stations d'épuration

Des essais techniques à grande échelle effectués dans des stations d'épuration communales dans le cadre du projet « Stratégie MicroPoll » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont démontré qu'un traitement supplémentaire des eaux usées à l'ozone ou au charbon actif en poudre permettait d'éliminer au moins 80 % des micropolluants des eaux usées brutes et de nettement améliorer la qualité des eaux usées traitées. Après un traitement au charbon actif en poudre ou à l'ozone, il n'y a pratiquement plus de preuves d'effets négatifs sur les embryons de truites.

Afin de mieux protéger les écosystèmes et les ressources en eau potable, le Conseil fédéral souhaite équiper une centaine des quelque 700 stations d'épuration de Suisse au cours des 20 prochaines années. Les coûts d'investissement de ces aménagements sont estimés à 1,2 milliard de francs. Ils devront être financés, selon le principe de causalité, à 75 % par une taxe sur l'épuration des eaux prélevée sur l'ensemble du territoire, qui s'élèvera au maximum à 9 francs par an et par habitant raccordé à une STEP. Pour encourager la mise en place de ces équipements, le gouvernement prévoit d'exempter de la taxe les exploitants de stations d'épuration disposant d'une étape d'épuration supplémentaire.

La gravité de la pollution est le critère déterminant

Dans l'optique d'une utilisation des moyens aussi efficace que possible, la stratégie suisse de réduction des micropolluants est axée sur les différents apports et la gravité de la pollution. Elle limite donc, de manière ciblée, les interventions aux tronçons présentant les problèmes les plus aigus (cf. carte). Afin d'obtenir une réduction importante de la pollution, il est prévu d'équiper toutes les stations d'épuration auxquelles sont raccordés plus de 80 000 habitants. Par ailleurs, les STEP avec plus de 24 000 habitants devront à l'avenir éliminer les substances traces si elles déversent leurs eaux traitées dans des lacs. Ainsi, la Confédération tient compte de l'importance des lacs en tant que ressources en eau potable, eaux de baignade et zones de pêche.

Des mesures sont également prises en Allemagne et en France

Dans les länder allemands très densément peuplés de Bade-Wurtemberg et de Rhénanie du Nord-Westphalie, de nombreuses stations d'épuration ont déjà été équipées – à grande échelle ou à titre expérimental – de systèmes d'épuration supplémentaires destinés à éliminer les substances traces, le procédé utilisé étant principalement un traitement au charbon actif en poudre. Les premières STEP équipées d'un traitement des eaux usées à l'ozone sont opérationnelles en France. Leurs propriétaires ont ainsi mis en œuvre la recommandation faite par la CIPR, dans son rapport de synthèse, de réduire de manière significative les micropolluants sortant des stations d'épuration communales.

Informations complémentaires:

OFEV: Micropolluants: <http://www.bafu.admin.ch> > Thèmes > Micropolluants

CIPR: <http://www.iksr.org> > Thèmes > Pollutions > Micropolluants

VSA: Plate-forme MicroPoll: <http://www.micropoll.ch>

Institut de recherche sur l'eau Eawag: <http://www.eawag.ch> > Recherche > Micropolluants

Programme national de recherche PNR 50 sur les perturbateurs endocriniens: www.nrp50.ch

Renseignements:

M. Stephan Müller

Chef de la division Eaux, Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Tél. +41 79 596 13 65

stephan.mueller@bafu.admin.ch

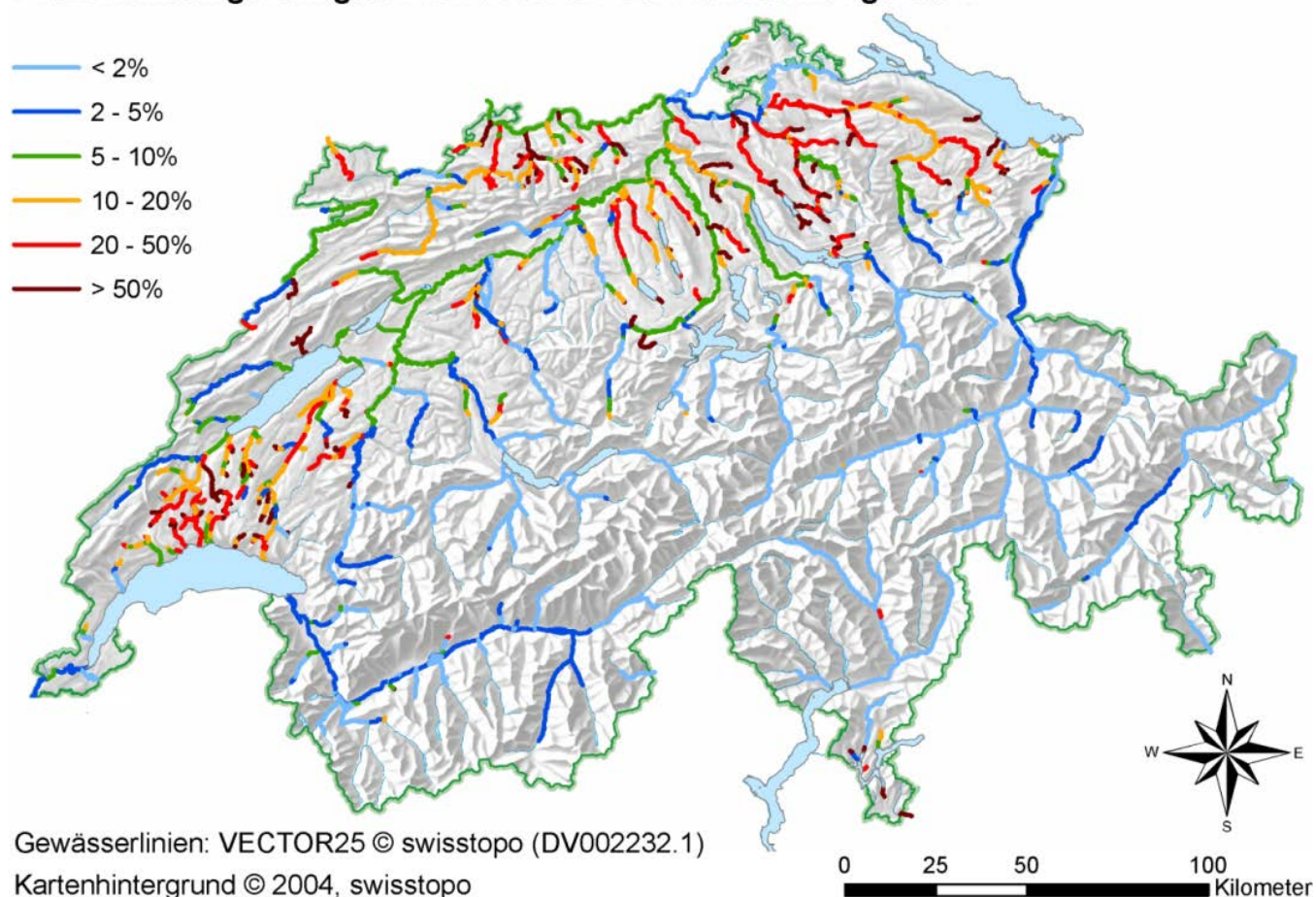
M. Michael Schärer

Section Qualité des eaux de surface, Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Tél. +41 31 324 79 43

michael.schaerer@bafu.admin.ch

Prozentsanteil gereinigtes Abwasser an der Abflussmenge Q347



Pourcentage d'eaux usées épurées dans le débit Q347

Tracés des cours d'eau:

Fond de carte

kilomètres

En Suisse, c'est dans les régions densément peuplées du Plateau que l'on enregistre la plupart des déversements d'eaux usées traitées par des STEP communales supérieures à 10 % du débit total des petits et moyens cours d'eau, ce qui entraîne une forte dégradation de la qualité de l'eau.

Graphique: OFEV